



**Arrêté Préfectoral n° DRCL-BLE-2018-150-0008**

**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 30 mai 2018**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral portant incorporation d'un bien dans le domaine de l'État au titre de l'année 2016 –  
Commune de Mainvilliers



**PREFECTURE**  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

**30 MAI 2018**

**Arrêté préfectoral portant incorporation d'un bien dans le domaine de l'Etat  
au titre de l'année 2016**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L1123-1 et L1123-4 ;

Vu l'absence de délibération du conseil municipal de la commune de Mainvilliers prise dans le délai défini par l'alinéa 5 de l'article L.1123-4 du CGCP ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les immeubles sis à Mainvilliers sections cadastrales ZO 58, ZM 96, ZO 106, ZL 122, ZL 134, ZN 75 et ZN 51 sont attribués en pleine propriété à l'État.

**Article 2:**

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, le maire de la commune de Maintenon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs d'Eure-et-Loir et qui fera l'objet d'un affichage par le maire concerné de la commune de Mainvilliers.

La Préfète  
Pour La Préfète  
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

